

nier, au cours de la première année de l'existence de notre ministère, le nombre des élèves a augmenté plus que jamais. Les ententes conclues avec les provinces, aux termes du nouveau programme, assureront un nouvel accroissement.

Cette tendance explique les prévisions budgétaires que nous avons dû établir.

[Traduction]

Les fonds affectés à la formation, dans ces crédits, s'élèvent à 110 millions. Il s'agit d'une hausse considérable par rapport à l'an dernier. Toutefois, lorsque ces prévisions ont été préparées, il y a près d'un an, nous ne pouvions savoir de façon certaine dans quelle mesure la formation prendrait de l'ampleur, aux termes des nouveaux programmes, et nous nous sommes donc montrés prudents. Comme le ministre des Finances l'annonçait dans son exposé budgétaire, il y a quelque temps, le rythme de l'activité qui s'est révélé possible, nécessitera des crédits supplémentaires importants.

Je n'ai aucune excuse à offrir à ce sujet. La nécessité d'une formation plus poussée est universellement reconnue. Nos études ont pleinement confirmé que la formation pour des emplois appropriés offre des avantages économiques sensiblement supérieurs aux frais. Dans le monde où nous vivons, les travailleurs ont besoin d'une formation pour se tenir au pas de l'évolution technologique, et notre économie a besoin de leurs nouvelles compétences. La formation professionnelle des adultes est indispensable à l'expansion et à l'évolution technologique de l'économie canadienne, d'un bout à l'autre du pays. En même temps, et précisément parce que la formation est si importante, je suis résolu à veiller à ce que les énormes sommes d'argent en cause soient dépensées à bon escient, même si l'on doit nous critiquer parce que nous ne pourrions satisfaire les vœux de tout le monde, particuliers ou organismes.

Monsieur le président, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de convaincre la Chambre de l'importance de la formation pour améliorer la productivité et relever le niveau de vie. Il faut que nous investissions dans nos citoyens. Je veille à ce que nous suivions, pour ce faire, une progression appropriée et à une cadence où nous aurons la certitude que l'argent est bien dépensé.

Abordons maintenant la question de la mobilité géographique. Les députés se souviendront que nous avons lancé, à la fin de décembre 1965, un programme d'aide à la mobilité de la main-d'œuvre. Depuis cette date jusqu'à la fin de mars 1967, un total de 2,748 prêts et subventions ont été versés à des travailleurs et à leurs familles pour leur permettre de déménager à des endroits où ils pouvaient obtenir du travail. Ce chiffre n'est

pas élevé, mais c'est un programme important pour ceux qui ont pu en bénéficier; en moyenne, leur revenu annuel a plus que doublé. Sous l'angle national, l'augmentation de leur rendement a largement compensé, même au cours de la première année, le montant payé par le gouvernement fédéral pour les aider à déménager.

Aussi, comme je l'ai annoncé en mars, nous avons mis en vigueur, le 1^{er} avril, un nouveau programme qui élimine les prêts et permet à un plus grand nombre de gens d'obtenir des subventions. Depuis lors, environ cinq fois plus de personnes que l'an dernier ont eu recours au programme. Dans les quatre premiers mois de la présente année financière, au-delà de 3,600 personnes ont obtenu une subvention, plus de 2,200 pour occuper un nouvel emploi, et les autres, pour en chercher un.

Je dois dire qu'à l'exception de certains cas urgents, tel celui de l'île Bell, le programme ne sert pas à déplacer en grand nombre les gens d'une région particulière. La plupart des déménagements se font à l'intérieur d'une même province ou d'une même région. C'est dire que, dans la plupart des cas, nous parvenons à trouver de nouveaux emplois aux gens sans avoir à les déplacer trop loin de chez eux. Je tiens à réaffirmer aussi que, dans l'application du programme de mobilité, nous tenons compte des projets et programmes économiques des provinces et des autres organismes du gouvernement fédéral.

J'aimerais maintenant passer à l'autre grande responsabilité de mon ministère, l'immigration. En octobre 1966, j'ai déposé à la Chambre un Livre blanc sur la politique canadienne en matière d'immigration. Vous le savez, ce Livre blanc a fait l'objet d'une étude approfondie à un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes. J'aimerais profiter de l'occasion pour, une fois de plus, exprimer mes remerciements et mon appréciation aux membres du comité pour l'étude soigneuse qu'ils ont faite des principes et des politiques d'immigration. Leurs critiques franches, comme leurs suggestions, ont aidé immensément à formuler le nouveau règlement qui entrait en vigueur le 1^{er} octobre.

Je me propose de soumettre à la Chambre une nouvelle loi sur l'immigration dès que notre programme le permettra. Je n'accaparerai pas maintenant le temps du comité pour parler en détail du nouveau règlement ou des modalités de la politique dont j'ai discuté au comité spécial, le 18 avril dernier. Je pense que le règlement constitue un grand pas en avant. Il exclut toute discrimination et prend davantage en considération les liens de parenté. En même temps, il veille à ce que le flot de l'immigration soit mieux adapté à nos